**6502**

**Projet de loi**

**portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés**

* **Centres, foyers et services pour personnes âgées,**
* **Centres de gériatrie**

Le projet de loi a pour objet de modifier l’annexe 1 de la loi modifiée du 23 décembre 1998.

Cette modification vise à adapter le relevé des immeubles et des terrains affectés à l’établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » à la situation actuelle. En 2000, l’établissement public « Centres de gériatrie » a été repris par l’établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » qui a adopté le nom de Servior en 2001. Entre-temps, les immeubles et terrains affectés par l’Etat à l’établissement public « dans l’intérêt de la réalisation de sa mission » (article 6, al. 2 de la loi modifiée du 23 décembre 1998) ont été échangés en partie, dû à des rénovations, constructions, ventes ou achats à partir de 1999, année de l’entrée en vigueur de la loi précitée. Une adaptation de la loi du 23 décembre 1998 est donc devenue nécessaire.